



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Réunions du 6 novembre 2013 au Cabinet du MEDDE, relatives aux contractuels ONCFS, ONEMA et à l'Agence française pour la biodiversité (AFB)

Etaient présents :

Cabinet du MEDDE : Paquita Morellet-Steiner (Directrice adjointe) et Paul Delduc (Conseiller biodiversité)

Services du MEDDE dont Laurent Roy (Directeur de l'eau et de la biodiversité), Hervé Schmitt et Oriane Gaufre (DRH MEDDE)

Ces trois réunions se sont tenues le 6 novembre 2013 matin, suite aux invitations du cabinet reçues par messagerie électronique le 31/10/2013 :

- Réunion 1 à 9 h, avec les organisations syndicales (OS) de l'ONCFS (SNE-FSU, UNSA, CGT, CGC), au sujet des contractuels de cet EP, suite à l'intersyndicale intervenue durant l'été et à une intervention intersyndicale durant le CA de l'ONCFS du 24 octobre 2013 ;
- Réunion 2 consistant en un "comité de suivi" inauguré pour la circonstance, comprenant le Cabinet, le MEDDE et les 5 OS membres du CTM (FO, CFDT, UNSA, FSU, CGT), portant sur la future AFB (création, missions, contours et problèmes de personnels) ;
- Réunion 3 avec les OS de l'ONEMA (SNE-FSU, CGT, Snape-Solidaires), portant sur l'AFB, rendue nécessaire par le fait que le SNAPE-Solidaires pas représenté au CTM ne pouvait assister à la réunion 2.

Le point le plus important et le seul nouveau de ces trois réunions a été annoncé par le MEDDE, à savoir **l'accord du Ministère de la fonction publique pour créer un nouveau quasi-statut commun de contractuels** qui engloberait :

- tous les contractuels des établissements amenés à être fondus dans l'AFB dans le schéma actuel (Cf. rapport de préfiguration de phase 2) : ONEMA, SPN du MNHN, PNF, FCBN, FCEN, RNF, GIP ATEN et AAMP (cette dernière nous ayant été toutefois présentée comme encore à l'arbitrage),
- mais aussi, et c'est original, l'ONCFS et le CLRL, afin de résoudre les problèmes des contractuels de ces Etablissements publics (EP).

Il a bien été précisé que ce futur quasi statut :

- ne serait pas celui des Agences de l'eau (AE), mais proche de statuts existants de fonctionnaires (autrement dit, pas aussi favorable que celui des AE),
- serait calé avant la création de l'AFB, certains aspects de son application pouvant éventuellement se concrétiser un peu après.

Le ministère de la fonction publique conditionnerait la sortie de ce nouveau statut commun aux contractuels des EP de l'environnement, à la révision à l'avenir du statut dérogatoire des EP à l'obligation générale de recruter des fonctionnaires, sauf pour certains métiers dérogatoires techniques très spécifiques. Selon les dispositions du projet de loi adopté au conseil des ministres du 17 juillet 2013 modifiant la disposition générale sur ce point de la fonction publique, les dérogations pour ces fonctions spécifiques devront être listées.

Il a été demandé que ce nouveau quasi-statut s'applique aussi aux contractuels des agences de l'eau, pour permettre une mobilité dont les personnels de ces agences sont privés, ainsi qu'à ceux des parcs nationaux. Mais le MEDDE a trouvé que rajouter des EP compliquait l'exercice et le cabinet a provisoirement repoussé cette question d'EP supplémentaires à la prochaine réunion du comité de suivi, le 19 novembre.

Sur le "cadre d'emploi" des divers contractuels, l'accord de la FP pour créer un nouveau quasi-statut devra se concrétiser :

- par un régime indiciaire mais aussi indemnitaire effectivement favorables,
- et un travail rapide pour être bouclé dans le calendrier imparti, la création de l'AFB étant toujours annoncée pour début 2015.

NDLR : des doutes sont permis sur ce point.

Sur le versant "titularisation" (loi de déprécarisation de 2012), le SNE-FSU a souligné qu'une minorité (10%) de contractuels a intérêt à s'y engager compte tenu de la pyramide des âges des A (déroulement de carrière, retraites), ce qui plaide pour la création d'un corps de A de l'environnement, qui permettrait en plus de fournir une possibilité de promotion des B actuels. La CGT a également souligné l'importance de proposer l'option de titularisation favorable au maximum d'agents dans les filières administratives de toutes catégories (C, B, A), et de discuter de la filière technique de catégorie A.

La réunion relative à l'ONCFS n'a pas apporté d'ouverture vers des améliorations immédiates de la rémunération des contractuels sous forme de modifications indiciaires ou indemnitaires. Le MEDDE indiquant ses doutes sur ces modifications dans ce contexte et devant répondre en décembre sur ce point.

La présentation de l'AFB, a donné l'occasion à M. Roy (DEB) de présenter le projet, qui est apparu *inchangé par rapport à une présentation au CTM de juin dernier*, donc en particulier sans séparation des personnels strictement techniques et de ceux ayant des missions de police pour ce qui concerne l'Onema, qui serait toujours intégralement fondue dans l'AFB. (Donc à rebours de certaines hypothèses circulant à l'ONCFS, en particulier à l'impulsion de son directeur.)

Les critiques et demandes sur ce projet global d'AFB ont alors été exprimées, à nouveau, par les OS présentes, en particulier (liste non exhaustive) :

- les dangers de la dilution (ou de cache-misère) des actions biodiversité marine de l'AAMP dans l'AFB (le cabinet et le DEB répondant que cette spécificité serait garantie par un comité thématique biodiversité marine au sein de l'AFB),
- l'incohérence et la fragilité, notamment dans le débat parlementaire à venir, née de l'éviction (politique) de l'ONCFS,
- l'opposition des personnels (spécialement, ceux de l'ONEMA, déjà fortement impactés par la création de ce nouvel EP en 2007) et le risque d'échec global de l'AFB vu la baisse programmée des moyens (triennal 2013-15) alors qu'il faudrait les augmenter, en personnels comme en dotation, au regard des besoins en matière de biodiversité,
- la demande de garanties sur le maintien des 130 millions d'euros de crédits Etat "eau et biodiversité" et de non transfert des effectifs Eau et Nature dans les DREAL et DDT(M), qui doivent demeurer *en plus* du budget prévisionnel AFB de 211 millions,

- l'emploi du mot "surveillance" et l'absence de mention de la police, qui suscitent pour le moins la méfiance (L. Roy a réaffirmé que la police était incluse, y compris le mot qui figure dans le projet de texte de loi) et l'inquiétude sur les velléités connues de faire des préfets les délégués territoriaux de la future AFB,
- le flou sur l'organisation territoriale (le DEB ayant répondu que ce n'est pas à fixer au niveau législatif, donc à définir ensuite),
- l'absence de recherche en propre dans la future agence : ne pas uniquement "soutenir" la recherche faite par d'autres EP.

Pour ces raisons, CGT et SNE-FSU ont dit clairement qu'il n'était pas souhaitable de créer une AFB sur le schéma actuel, faute de quoi on irait à l'échec. Des réponses doivent donc être apportées à nos demandes. FO s'est dit aussi opposée à cette création en l'état.

En d'autres termes, le diaporama distribué et commenté par la DEB était quasi-identique à celui présenté en Comité technique du MEDDE en juin dernier. Nous renvoyons donc sur ces sujets et sur l'ensemble des critiques à la note CGT du 27 juin 2013 sur l'AFB (voir site fédéral [dossier création AFB](#)).

Une seconde réunion du comité de suivi est fixée au 19 novembre à 10 h.